

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 52

25 janvier 2007

SOMMAIRE

AMS Investissements S.A.	2493	P&F Capital S.à r.l.	2458
Artax Investments Holding S.A.	2491	Pharma Development S.A.	2495
Ascara, S.à r.l.	2493	Plus Med S.A.	2495
BCG Holding S.à r.l.	2489	Pradera Central Istanbul S.à r.l.	2491
Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A.	2484	Pradera Central Militari, S.à r.l.	2491
Cemo Sàrl	2482	Pradera Southern Viterbo S.à r.l.	2463
Corsica Paradise S.A.	2490	Quercis Investissement S.A.	2486
DeltaFotovoltaica Issuer S.A.	2450	Ravago Holding S.A.	2494
Demeter Luxembourg S.A.	2491	Ravago Holding S.A.	2477
De Ville Investments S.A.	2492	Ravago S.A.	2493
Elmira Nouvelles Valeurs S.A.	2484	Ravago S.A.	2470
EPI Advisory, S.à r.l.	2486	re.media, S.à r.l.	2493
ExxonMobil Luxembourg et Cie	2495	S.B.L. S.à r.l.	2496
Fragrance Resources Investments, S.à r.l.	2489	Servais S.A.	2478
Golden-Line Transports, S.à r.l.	2495	Servais S.A.	2481
Gries Frères, S.à r.l.	2490	Sinterama S.A.	2489
Holzauer Haustechnik S.A.	2494	SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A.	2477
HWB Accounting S.à r.l.	2478	Sun Side Holding S.A.	2485
Limpertsberg Properties S.A.	2496	Sun Side Holding S.A.	2486
MLAM 1	2482	Tawstock Holdings S.à r.l.	2470
MLAM 2	2478	The Steamship Mutual Underwriting Association (Europe) Limited	2487
MLAM 3	2477	Travel International Company S.A.	2494
MLAM 5	2484	Turest Holding S.A.	2489
Omnia Invest S.A.	2484	Turest Holding S.A.	2490
Parsefin S.à r.l.	2476	V.D.T.I., S.à r.l.	2495

DeltaFotovoltaica Issuer S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.022.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the first day of December.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared the following:

STICHTING DeltaFotovoltaica LUXEMBOURG, a stichting governed by the laws of The Netherlands, having its registered office at Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34259477,

represented by M^e Nicki Kayser, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 November 2006; which proxy after being signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Said person represented as described above has drawn up the following Articles of Incorporation of a company which it hereby declares to form and on which it has agreed as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société anonyme which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, by the law of 22 March 2004 on securitisation and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of DeltaFotovoltaica ISSUER S.A.

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of its board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the entering into and the performance of any transaction permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation, including, inter alia, the acquisition and assumption by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immoveable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation.

It may in particular:

- * acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner assets and/or assume risks relating to assets related to the Spanish solar energy sector;
- * exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- * grant security interests over its assets to the extent permitted by the law on securitisation of 22 March 2004;
- * make deposits at banks or with other depositaries;
- * raise funds, issue bonds, notes and other debt securities, in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- * use the proceeds of the issue of bonds, notes and other debt securities, in order to grant loans to Spanish incorporated borrowers in the solar energy sector;
- * transfer any of its assets against due consideration to another securitisation vehicle.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise any powers permitted for securitisation vehicles under the law on securitisation of 22 March 2004 to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned

purposes; provided that same are not contrary to the foregoing purposes and are not otherwise prohibited by any agreements to which the company may then be a party.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

Chapter II.- Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euro (1,000.- EUR) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The shares will be in the form of registered shares.

Chapter III.- Board of directors, Auditor

Art. 7. Board of Directors. The company shall be administered by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event of one or more vacancies in the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholders shall ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Directors. The board of directors shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of shareholders.

The board of directors shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two directors so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of directors, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another director as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of directors by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of directors, respectively.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given by letter, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors to all directors at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each director may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing or by cable, telex, fax or any other electronic means approved by the board of directors.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of directors are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. The chairman of the board of directors shall have a casting vote.

One or more directors may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of directors which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Directors. The minutes of any meeting of the board of directors will be signed by the chairman of the meeting and by any other director. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of directors.

Art. 10. Powers of the Board of Directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of directors is vested with the power to create one or several compartments in relation to bonds, notes and other debt securities issued by the

company, compartments corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of directors.

The board of directors may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be directors. In that case the board of directors shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two directors or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of directors but only within the limits of such power.

Art. 13. Independent Auditor(s). The accounts of the company are audited by one or more independent auditors. The independent auditor(s) shall be appointed by the board of directors of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV.- General Meeting of Shareholders

Art. 14. Powers of the General Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 10 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 15. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Wednesday of May at 2 p.m.

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. Other General Meetings. The board of directors may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 17. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two directors.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 18. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts.

Art. 19. Appropriation of Profits. Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders determines how the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the annual net profits to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following fiscal year or to distribute it to the shareholders as a dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the board of directors may pay out an advance payment on dividends. The board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of directors may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable), or any compartment of the company (if any) be liquidated, the liquidation of the company or of the relevant compartment will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders or for each compartment by the board of directors which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII.- Limited recourse and non petition

Art. 21. Limited Recourse. Claims against the company of holders of debt securities issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 22. Non Petition. No holder of any debt securities issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII.- Applicable Law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31 December 2007.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2008.

Subscription and payment

The party appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, he has subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
STICHTING DeltaFotovoltaica LUXEMBOURG	31,000.- EUR	31	31,000.- EUR
Total:	31,000.- EUR	31	31,000.- EUR

Proof of the payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted he has passed the following resolutions by unanimous vote.

I) The number of directors is set at three (3).

The following have been elected as directors until the annual meeting of shareholders to be held in 2008:

(i) Mr Rolf Caspers, banker, with professional residence at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

(ii) Mr Vincent de Rycke, banker, with professional residence at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

(iii) Mr Tom Verheyden, banker, with professional residence at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

II) The registered office of the company is established at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the persons appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to person appearing known to the undersigned notary by his name, usual surnames, civil status and residence, the said person appearing has signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé, restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

STICHTING DeltaFotovoltaica LUXEMBOURG, une stichting soumise au droit des Pays-Bas, avec siège social à Herengracht 450, 1017CA Amsterdam, immatriculée à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34259477, représentée par Maître Nicki Kayser, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2006;

laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, telle que décrite ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer:

Titre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination DeltaFotovoltaica ISSUER S.A.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par une décision du conseil d'administration.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut en particulier:

- * acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière des actifs et/ou prendre en charge des risques liés à des actifs afférents au secteur espagnol de l'énergie solaire;
- * exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- * octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation;
- * faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- * recueillir des fonds, émettre des obligations, billets et autres titres de dette, afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- * utiliser les fonds résultant des obligations, billets et autres titres de dette afin d'octroyer des prêts à des sociétés emprunteuses, localisées en Espagne, agissant dans le secteur de l'énergie solaire;
- * transférer ses actifs contre juste rémunération à un autre organisme de titrisation.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social et que cela ne soit pas autrement contraire aux contrats auxquels la société serait partie.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital social, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives.

Titre III.- Conseil d'administration, Réviseur(s) indépendant(s)

Art. 7. Conseil d'administration. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les actionnaires ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux administrateurs le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale des actionnaires ou le conseil d'administration désignera temporairement à la majorité des actionnaires respectivement des administrateurs présents ou représentés un autre administrateur pour présider l'assemblée générale des actionnaires ou la réunion du conseil d'administration, respectivement.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné par lettre, telex, télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par câble, par télégramme, par télex, par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit, par câble, par télex ou par télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil d'administration un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion. Le président du conseil d'administration a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par l'ensemble des administrateurs est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil d'administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration seront signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration.

Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. En particulier, le conseil d'administration a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec des obligations, billets et autres titres de dette émis par la société, compartiments correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être administrateurs. En pareille hypothèse le conseil d'administration devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Réviseur(s) indépendant(s). Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) est/sont nommé(s) par le conseil d'administration de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Titre IV.- Assemblée générale des actionnaires

Art. 14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 15. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le second mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration peut convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10 pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 17. Procédure, vote. Les assemblées générales des actionnaires seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 18. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets restants. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 20. Dissolution, liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable, ou lors de la liquidation d'un compartiment de la société (si applicable), la liquidation de la société ou du compartiment concerné, s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires respectivement le conseil d'administration pour chaque compartiment qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII.- Limitation des recours et «non petition»

Art. 21. Limitation des recours. Les créances sur la société des détenteurs de titres de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances, de détenteurs de titres de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 22. Non Petition. Aucun détenteur de titres de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre VIII.- Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2007. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2008.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

	Capital souscrit	Nombre d'actions	Libération
Actionnaires			
STICHTING DeltaFotovoltaica LUXEMBOURG	31.000,- EUR	31	31.000,- EUR
Total:	31.000,- EUR	31	31.000,- EUR

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

I) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

Sont nommés administrateurs, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2008:

- (i) Monsieur Rolf Caspers, banquier, domicilié professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- (ii) Monsieur Vincent de Rycke, banquier, domicilié professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
- (iii) Monsieur Tom Verheyden, banquier, domicilié professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

II) Le siège social de la société est établi au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé par nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeure, le comparant a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: N. Kayser, M. Schaeffer.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2006, vol. 909, fol. 22, case 10. - Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 6 décembre 2006.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007001854/239/335.

(060133453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

P&F Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 107.321.

In the year two thousand and six, on the twenty of February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of P&F CAPITAL, S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 107.321 and incorporated under the Luxembourg law pursuant to a deed dated 4 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations no 826 dated 27 August 2005 and whose articles were changed by a deed dated 30 November 2005, not yet published.

The meeting is presided by Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), who appoints as secretary Régis Galiotto, jurist, professionally residing in Luxembourg.

The meetings elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and request the notary to state that:

I. The shareholder (the «Shareholder») represented and the number of shares held by the Shareholder as shown on an attendance list signed by the Shareholder or his proxy, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25,-) each, representing the entirety of the subscribed capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. The Shareholder declares having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of the meeting.

IV. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the issued share capital of the Company with an amount of EUR 4,987,500.- (four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 5,000,000.- (five million Euros) by creating and issuing 199,500 (one hundred ninety thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each (the «New Shares»);

2. To record the subscription and full liberation of the New Shares to be paid up by contribution in cash of EUR 4,987,500.- (four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros) by the following persons (each a «Subscriber» and together the «Subscribers» and together with the «Shareholder the «Shareholders») as follows:

- MONTAGU III LP, a limited liability partnership, having its registered office at Vintners Place, 63 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom, with a Trade Register Number LP 10500 subscribing in cash for 104,985 (one hundred four thousand nine hundred eighty-five) New Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

- MONTAGU INVESTOR LP, a limited liability partnership, having its registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom, with a Trade Register Number LP 10501 subscribing in cash for 2,969 (two thousand nine hundred sixty nine) New Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

- MONTAGU III GMBH & CO KG, a limited liability partnership, having its registered office at Brenner Strasse 28, Munich, Germany with a Trade Register Number HRA 86263 subscribing in cash for 7,270 (seven thousand two hundred seventy) New Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

- MONTAGU III BSN CO-INVESTMENT LP, a limited liability partnership, having its registered office at Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United Kingdom, with a Trade Register Number LP 11068 subscribing in cash for 84,276 (eighty-four thousand two hundred seventy-six) New Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

3. To introduce an authorised share capital clause in the Company's articles of association pursuant to which the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to issue convertible instruments in one or several times, within the limits of the authorised capital clause as described in the Company's articles of association, in favour of the existing Shareholder(s) or of any other person as approved by the Shareholders (in case of plurality of Shareholders) in compliance with article 189 paragraph 1 of the Luxembourg Companies' Act of 10 August 1915, as subsequently amended (the «Law»); and to amend article 5 of the Company's articles of association accordingly.

4. To amend article 5 of the Company's articles of associations regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

« **Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at EUR 5,000,000.- (five million Euros) represented by 200,000 (two hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

In addition to the issued share capital, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 45,000,000.- (forty-five million Euros) to be used in order to issue convertible instruments.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to issue convertible instruments in existing shareholder(s) or of any other person as approved by the shareholders (in case of plurality of shareholders) in compliance with article 189 paragraph 1 of the Law.

This authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the shareholder's resolution taken on 20 February 2006.

At any time in the future, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to proceed to the increase of the share capital of the Company by result of the conversion of the convertible instruments into shares.»

5. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolution was taken unanimously by the general meeting of Shareholder(s) of the Company:

First resolution

The Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company with an amount of EUR 4,987,500.- (four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) to EUR 5,000,000.- (five million Euros) by creating and issuing 199,500 (one hundred ninety thousand five hundred) new shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euros) each (the «New Shares»).

Second resolution

The Shareholder decides to record the subscription and full liberation of the New Shares to be paid up by contribution in cash of EUR 4,987,500.- (four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros) by the Subscribers.

Third resolution

The Shareholders decide to introduce an authorised share capital clause in the Company's articles of association pursuant to which the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to issue convertible instruments in one or several times, within the limits of the authorised capital clause as described in the Company's articles of association, in favour of the existing Shareholder(s) or of any other person as approved by the Shareholders (in case of plurality of Shareholders) in compliance with article 189 paragraph 1 of the Law; and to amend article 5 of the Company's articles of association accordingly.

Fourth resolution

The Shareholders decide to amend article 5 of the Company's articles of associations regarding the share capital, so as to reflect the taken decisions and to adapt the subsequent definitions, which shall now read as follows:

« **Art. 5. Capital.** The issued capital of the Company is set at EUR 5,000,000.- (five million Euros) represented by 200,000 (two hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

In addition to the issued share capital, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 45,000,000.- (forty-five million Euros) to be used in order to issue convertible instruments.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to issue convertible instruments in existing shareholder(s) or of any other person as approved by the shareholders (in case of plurality of shareholders) in compliance with article 189 paragraph 1 of the Law.

This authorisation will expire on the date five years after the date of publication of the shareholder's resolution taken on 20 February 2006.

At any time in the future, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to proceed to the increase of the share capital of the Company by result of the conversion of the convertible instruments into shares.»

Subscription and payment

INTERVENE MONTAGU III LP, MONTAGU INVESTOR LP, MONTAGU III GmbH & CO KG, and MONTAGU III BSN CO-INVESTMENT LP previously described subscribing in cash for EUR 4,987,500.- (four million nine hundred and eighty-seven thousand five hundred Euros) New Shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each;

here represented by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 17 February 2006,

Who, after having stated that each of the Subscribers has full knowledge of the articles of incorporation of the Company, declares to subscribe in the name of the Subscriber to the ownership of the 199,500 (one hundred ninety thousand five hundred) New Shares with a nominal value of EUR 25.- each, which have been fully paid up by a contribution in cash, as follows:

Name of Subscriber	New Shares subscri- bed
MONTAGU III LP	104,985
MONTAGU INVESTOR LP	2,969
MONTAGU III GmbH & CO KG	7,270
MONTAGU III BSN CO-INVESTMENT LP	84,276
Total:	<u>199,500</u>

These New Shares have been fully paid up in cash so that the amount of EUR 4,987,500.- (four million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros) as payment of the total share premium, is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately fifty seven thousand Euro (EUR 57,000.-)

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worked in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société P&F Capital S.à r.l, une société privée à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg (Grand- Duché du Luxembourg), inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 107.321 et constituée conformément au droit luxembourgeois par acte du 4 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n°826 en date du 27 août 2005 et dont les statuts ont été modifiés par acte du 30 novembre 2005, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) qui désigne comme secrétaire Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé représenté (l'«Associé») et le nombre de parts sociales qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence signée par le représentant de l'Associé, le bureau de l'assemblée et le notaire. Cette liste et les procurations ne varientur seront enregistrées avec cet acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société, sont représentées à cette assemblée générale extraordinaire.

III. L'Associé déclare avoir été informé à l'avance de l'ordre du jour de l'assemblée et renonce aux exigences de convocation et formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de EUR 4.987.500,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) par la création et l'émission de 199.500 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts»);

2. Acter la souscription et la libération complète des Nouvelles Parts par apport en espèces d'un montant de EUR 4.987.500 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cent Euros), par les personnes suivantes (chacune un «Souscripteur» et ensemble les «Souscripteurs» et ensemble avec l'Associé les «Associés») comme suit:

- MONTAGU III LP, une société à responsabilité limitée (limited liability partnership), ayant son siège social à Vintners Place, 68 Upper Thames Street, Londres EC4V 3PE, Royaume-Uni, enregistrée au Registre du Commerce sous le Numéro LP 10500, souscrivant en numéraire 104.985 (cent quatre mille neuf cent quatre-vingt-cinq) Nouvelles Parts ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;

- MONTAGU INVESTOR LP, une société à responsabilité limitée (limited liability partnership), ayant son siège social à Vintners Place, 68 Upper Thames Street, Londres EC4V 3PE, Royaume-Uni, enregistrée au Registre du Commerce sous le Numéro LP 10501, souscrivant en numéraire 2.969 (deux mille neuf cent soixante-neuf) Nouvelles Parts ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;

- MONTAGU III GmbH & CO KG, une société à responsabilité limitée (limited liability partnership), ayant son siège social à Brenner Strasse 28, Munich, Allemagne, enregistrée au Registre du Commerce sous le Numéro HRA 86263, souscrivant en numéraire 7.270 (sept mille deux cent soixante-dix) Nouvelles Parts ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;

- MONTAGU III BSN CO-INVESTMENT LP, une société à responsabilité limitée (limited liability partnership), ayant son siège social à Vintners Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, Royaume-Uni, enregistrée au Registre du Commerce sous le Numéro LP 11068, souscrivant en numéraire 84.276 (quatre-vingt-quatre mille deux cent soixante-seize) Nouvelles Parts ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

3. Introduire une clause de capital autorisé dans les statuts de la Société suivant laquelle le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à émettre des titres convertibles en une ou plusieurs fois, dans les limites de la clause de capital autorisé telle que décrite dans les statuts de la Société, en faveur du ou des Associé(s) existant(s) ou de toute autre personne approuvée par les Associés (en cas de pluralité d'Associés) en application de l'article 189 paragraphe 1 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés du 10 août 1915, telle que modifiée (la «Loi»); et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société.

4. Modifier l'article 5 des statuts de la Société concernant le capital social, afin de refléter les décisions prises et d'adapter les définitions subséquentes, lequel doit à présent être lu comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq million d'Euro), représenté par 200.000 (deux cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

En plus du capital social émis, la Société a un capital non émis, mais autorisé d'un montant maximum de EUR 45.000.000,- (quarante-cinq millions d'Euros) qui doit être utilisé afin d'émettre de nouveaux titres convertibles.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à émettre des titres convertibles en une ou plusieurs fois, dans les limites de la clause de capital autorisé telle que décrite dans le présent article 5, en faveur du ou des associé(s) existant(s) ou de toute autre personne approuvée par les associés (en cas de pluralité d'associés) en application de l'article 189 paragraphe 1 de la Loi.

Cette autorisation expirera cinq années suivant la date de publication des résolutions des associés prises le 20 février 2006.

A n'importe quel moment dans le futur, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à procéder à une augmentation du capital social de la Société par le résultat de la conversion des titres convertibles en parts sociales.»

5. Divers

Après délibération, la résolution suivante a été prise unanimement par l'assemblée générale des Associés de la Société:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de EUR 4.987.500,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros) par la création et l'émission de 199.500 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune (les «Nouvelles Parts»).

Deuxième résolution

L'Associé décide d'acter la souscription et la libération complète des Nouvelles Parts par apport en espèces d'un montant de EUR 4.987.500,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros), par les Souscripteurs.

Troisième résolution

Les Associés décident d'introduire une clause de capital autorisé dans les statuts de la Société suivant laquelle le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à émettre des titres convertibles en une ou plusieurs fois, dans les limites de la clause de capital autorisé telle que décrite dans les statuts de la Société, en faveur du ou des Associé (s) existant(s) ou de toute autre personne approuvée par les Associés (en cas de pluralité d'Associés) en application de l'article 189 paragraphe 1 de la Loi; et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société concernant le capital social, afin de refléter les décisions prises et d'adapter les définitions subséquentes, lequel doit à présent être lu comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital émis de la Société est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros), représenté par 200.000 (deux cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

En plus du capital social émis, la Société a un capital non-émis mais autorisé d'un montant maximum de EUR 45.000.000,- (quarante-cinq millions d'Euros) qui doit être utilisé afin d'émettre de nouveaux titres convertibles.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à émettre des titres convertibles en une ou plusieurs fois, dans les limites de la clause de capital autorisé telle que décrite dans le présent article 5, en faveur du ou des associé(s) existant(s) ou de toute autre personne approuvée par les associés (en cas de pluralité d'associés) en application de l'article 189 paragraphe 1 de la Loi.

Cette autorisation expirera cinq années suivant la date de publication des résolutions des associés prises le 20 février 2006.

A n'importe quel moment dans le futur, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à procéder à une augmentation du capital social de la Société par le résultat de la conversion des titres convertibles en parts sociales.»

Souscription et paiement

Comparaissent MONTAGU III LP, MONTAGU INVESTOR LP, MONTAGU III GmbH & CO KG et MONTAGU III BSN CO-INVESTMENT LP précédemment décrites souscrivant en numéraire 199.500 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) Nouvelles Parts ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune;

représenté par [*], juriste, demeurant au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous sein privé en date du 17 février 2006,

qui, après avoir exposé que chacun des Souscripteurs a eu une connaissance complète des statuts de la Société, déclare souscrire au nom du Souscripteur à la propriété de 199.500 (cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents) Nouvelles Parts d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune qui ont été entièrement payée par apport en numéraire, de la façon suivante:

Nom du Souscripteur	Nouvelles Parts souscrites
MONTAGU III LP	104.985
MONTAGU INVESTOR LP	2.969
MONTAGU III GmbH & CO KG	7.270
MONTAGU III BSN CO-INVESTMENT LP	84.276
Total:	199.500

Les Nouvelles Parts ont été entièrement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de EUR 4.987.500,- (quatre millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros) comme paiement de la prime totale d'émission, est dès à présent à la disposition de la Société, dont la preuve en a été dûment donnée au notaire qui le reconnaît expressément.

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élèvent approximativement à cinquante sept mille Euros (EUR 57.000,-).

Aucun autre sujet ne figurant à l'ordre du jour, et personne n'ayant pris la parole, l'assemblée générale a été clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française, à la demande de ces mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent acte.

Après que lecture de l'acte a été faite à la personne comparante, dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et résidence, la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2006, vol. 27CS, fol. 72, case 3. - Reçu 49.875 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007001801/211/209.

(060133636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pradera Southern Viterbo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 122.026.

—
STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on November 27, 2006.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled ne varietur, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

Art. 1. Form. There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PRADERA SOUTHERN VITERBO, S.à r.l.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties.

The Company may provide financial support to companies in which the Company holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object remaining however within the limitations set forth by the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.

Art. 7. Amendment of the capital. The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares

10.1. When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

10.2. When the Company is composed of several partners, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

Art. 12. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares.

Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

Art. 14. Management. The Company is managed and administered by a board of managers composed of at least three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the managers.

Any manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

The board of managers shall appoint, from among its members, a chairman. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of managers may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.

Art. 15. Meetings of the board of managers. The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each manager consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers.

Art. 16. Powers - Representation of the Company. In dealing with third parties, any manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company is bound in any circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 17. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 18. Liability. A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 18, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 18 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 18 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 18 shall be contractual rights.

Art. 19. General meeting of the partners

19.1. If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

19.2. If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.

In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, the decisions are taken in a general meeting.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

Art. 20. Decisions. The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.

Art. 21. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

Art. 22. Balance-sheet. Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the annual general meeting of partners.

Art. 23. Allocation of profits. The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 24. Dissolution, liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 25. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder

	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid in
PRADERA SOUTHERN HOLDCO, S.à r.l.	12,500.- EUR	125	12,500.- EUR
Total:	12,500.- EUR	125	12,500.- EUR

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand six hundred euros (1,600.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the last day of December 2007.

Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to elect the following as Managers for an unlimited period of time:

* Mr Colin John Colquhoun Campbell, Director, born in London on February 12, 1956, having his domicile at Pradera AMPLC Devonshire House, Bishopsgate, 146, EC2M 4JX London (United Kingdom).

* Mrs Supreetee Kumudini Saddul, manager, born in Mauritius on November 6, 1963, having her domicile at B-6700 Arlon, 57/B Rue des Faubourg (Belgium).

* Mr Roberto Limetti, manager, born in Varese (Italy) on July 15, 1970, having his domicile at Via Ugo La Malfa, 34, 25100 Brescia (Italy).

2. Resolved to grant to the above mentioned appointed Managers, severally, all the powers to incorporate, on behalf of the company, also abroad, new subsidiaries.

3. The registered office shall be at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA SOUTHERN HOLDCO, S.à r.l., une société créée sous droit luxembourgeois, ayant son siège social à 33, avenue de la liberté Luxembourg Grand-Duché, étant en cour d'enregistrement au registre du commerce et des sociétés, représentée par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée le 27 novembre 2006.

Ladite procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentant et paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de PRADERA SOUTHERN VITERBO, S.à r.l.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles.

La Société pourra fournir un soutien financier aux sociétés dans lesquelles la Société détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social en restant toutefois dans les limites imposées par les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut établir des filiales et des succursales où il le sera jugé utile, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts

10.1. Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

10.2. Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions.

Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Gérance. La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants au moins, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun autre cas. Chaque gérant peut se démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.

Art. 16. Pouvoirs - Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 17. Décès, incapacité, la faillite ou déconfiture d'un gérant. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité. Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification d'une disposition en contradiction avec cet article 18 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 18 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 18 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, fondé de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 18 seront des droits contractuels.

Art. 19. Assemblées générales des associés

19.1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

19.2. Lorsque la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

Art. 20. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.

Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Bilan. Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication des documents financiers, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 23. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

Art. 25. Disposition générale. Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est traité dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé

	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Montant libéré
PRADERA SOUTHERN HOLDCO, S.à r.l.	12.500,- EUR	125	12.500,- EUR
Total	12.500,- EUR	125	12.500,- EUR

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2007.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de Gérant pour une période indéterminée:
 - Monsieur Colin Campbell, gérant, né le 12 février 1956 à Londres (Angleterre), ayant sa résidence professionnelle à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London, EC2M 4JX, Angleterre;
 - Madame Supreetee Saddul, gérante, née le 6 novembre 1963 à l'île Maurice, demeurant au 57B, rue des Faubourgs, 6700 Arlon, Belgique;
 - Monsieur Roberto Limetti, gérant, né le 15 juillet 1970 à Varese (Italie), demeurant au 34, Via Ugo La Malfa, 25100 Brescia, Italie;
2. L'associé unique décide de conférer à chaque Gérant agissant individuellement tous pouvoirs pour constituer au nom de la société ses filiales tant locales qu'à l'étranger.
3. Le siège social est fixé au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 35, case 1. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007001860/220/395.

(060133509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Ravago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 88.948.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAVAGO S.A

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007001950/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01254. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Tawstock Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.027.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the first December.

Before Us, Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-Attert (Luxembourg) acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), who will remain depositary of the original of the present deed.

There appeared:

CIT HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, reference 125.429 B, having its registered office at Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, PO Box N-3026 Nassau, Bahamas,

here represented by Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on November 30, 2006.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in future, a private limited company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of TAWSTOCK HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any *inter vivos* transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 12. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 15. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 16. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual Accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 21. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by CIT HOLDINGS Ltd, prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Joannes Baptista Brekelmans, born on July 19, 1960 in Breda, The Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mr Hille-Paul Schut, born on September 29, 1977, in The Hague, the Netherlands, residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Redange-Attert (Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Nous, Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-Attert (Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

A comparu:

CIT HOLDINGS LIMITED, une société constituée et régie par les lois du Commonwealth des Bahamas, reference 125.429 B, ayant son siège social au Winterbotham Place, Marlborough & Queen Streets, PO Box N-3026 Nassau, Bahamas,

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 30 novembre 2006.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de TAWSTOCK HOLDINGS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y aurait plusieurs gérants, par le conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son

objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 12. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

CIT HOLDINGS LTD, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Jean Baptista Brekelmans, né le 19 juillet 1960 à Breda, Les Pays-Bas, demeurant au 223, Val Sainte Croix, Merl, L-1371 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977, à La Haye, Pays-Bas, demeurant au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Redange-Attert, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Weyrich, M. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 décembre 2006, vol. 909, fol. 24, case 7. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Remich, le 6 décembre 2006.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007001862/239/330.

(060133512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Parsefin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 120.060.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 16 novembre 2006 que:

- LOFTING S.A.

a cédé:

- 500 (cinq cents) parts sociales qu'elle détenait dans la société PARSEFIN, S.à r.l., à la société KARE GLOBAL INVEST SAL (reg. N ° 1001777), une société établie sous le droit du Liban, avec siège social à Sodeco Square, Bloc D, Sodeco, Beyrouth, Liban.

Suite à ce transfert, la société KARE GLOBAL INVEST SAL détient dorénavant toutes les 500 parts sociales de PARSEFIN, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Pour PARSEFIN, S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007001870/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08432. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Ravago Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 70.035.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAVAGO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007001951/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01255. - Reçu 58 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

SunGard Availability Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 60.752.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007001871/5499/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01397. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

MLAM 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.470.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 juillet 2006

L'Associé unique a décidé d'accepter la démission de Madame Brenda Monaghan en tant que gérant A de la société avec effet immédiat.

L'Associé unique a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni).

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Gérant A: Monsieur Robert Barnes, ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

- Gérant A: Monsieur Steven Glassman, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis);

- Gérant B: Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007001880/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00264. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

HWB Accounting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 64, boulevard du Général George S. Patton.

R.C.S. Luxembourg B 57.903.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 31 octobre 2006

Il en résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg en date du 31 octobre 2006 que:
Le Conseil d'Administration a transféré le siège social de 6-8, rue Jean Origer, L-2269 Luxembourg, au 64, boulevard du Général George S. Patton, L-2316 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 31 octobre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007001997/7095/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01856. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

MLAM 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 116.469.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 juillet 2006

L'Associé unique a décidé d'accepter la démission de Madame Brenda Monaghan en tant que gérant A de la société avec effet immédiat.

L'Associé unique a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni).

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Gérant A: Monsieur Robert Barnes, ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

- Gérant A: Monsieur Steven Glassman, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis);

-Gérant B: Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007001881/1005/26.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00261. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Servais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.048.

—
L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Sandra Pasti, employée privée, demeurant à Hettange-Grande, agissant en sa qualité de mandataire spécial de
1) la société anonyme GUINEU IMMOBLES LUXEMBOURG S.A. en abrégé LUX G-I, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.218,

2) la société anonyme GUINEU INVERSIO S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.932,

en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg en date du 9 novembre 2006, lesquelles resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles, après avoir été paraphées ne varietur, aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, ès qualités qu'elle agit, déclare que les sociétés mentionnées sous 1) et 2) ci-avant sont les seules et uniques associées de la société civile immobilière SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SERVAIS (ci-après «la Société»), ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro E 519, constituée suivant acte notarié en date du 19 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C du 18 juin 1990 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 8 novembre 2005. Le siège social a été transféré à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue suivant acte reçu sous seing privé en date du 25 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 juillet 2006.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les résolutions qu'elle a prises:

Première résolution

Conformément à la faculté prévue à l'article 3 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les associées décident de transformer la société civile immobilière en société anonyme sans changement de la personnalité juridique.

Deuxième résolution

Dans le cadre de cette transformation, les deux associés, en vue de se conformer aux dispositions de l'article 59 de la loi de l'impôt sur le revenu, qui consacrent le principe d'un apport des actifs et passifs de la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SERVAIS à la nouvelle société anonyme en cas de transformation de ce type, décident de transférer l'actif immeuble, situé au 8, bd Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, à la société anonyme à la valeur correspondante au prix d'acquisition historique figurant dans les comptes de la SCI SERVAIS, majoré de la différence positive entre le prix payé par les deux associés pour acquérir les parts de la SCI SERVAIS et l'actif net comptable à cette date d'achat des parts par ces derniers, diminués des amortissements jusqu'à la date de transfert, i.e. le 17 novembre 2006, à savoir de EUR 2.042.107,07.

Troisième résolution

Les associées décident de changer la dénomination de la Société en SERVAIS S.A.

Quatrième résolution

Les associées décident d'instaurer un capital autorisé de trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-) et de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SERVAIS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières ou mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles à la réalisation de l'objet social.

En outre, la société a pour objet d'acquérir, de détenir, de développer, de gérer et de mettre en valeur tous immeubles ou copropriétés immobilières et parts, actions et participations dans toutes sociétés immobilières et commerciales, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières directement ou indirectement liées à cet objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à un million huit cent soixante mille euros (EUR 1.860.000,-) représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de six cent vingt euros (EUR 620,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000,-), le cas échéant, par la création et l'émission d'actions nouvelles de six cent vingt euros (EUR 620,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versement en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir du 17 novembre 2006 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation du capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie et courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopie et courrier électronique.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser un (1) an, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois d'avril à dix (10) heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si c'est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Rapport du réviseur d'entreprises:

Il résulte d'un rapport établi par la société à responsabilité limitée HRT REVISION, réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, en date du 9 novembre 2006 que la valeur de la société civile immobilière transformée est au moins égale au montant de son capital de EUR 1.860.000,-.

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes:

«Sur base des contrôles effectués, nous n'avons pas de remarque à formuler sur le montant de l'actif net de la société tel que repris ci-dessus qui correspond au moins au capital souscrit et entièrement libéré de EUR 1.860.000,- représenté par 3.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 620.000,- chacune.»

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

La démission des gérants actuellement en fonction est acceptée et décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007:

- Monsieur Ricardo Portabella Peralta, administrateur de sociétés, né le 3 avril 1960 à Barcelone, avec adresse professionnelle à CH-1204 Genève, 5, Quai de l'Ile,
- Madame Sandra Pasti, employée privée, née le 22 août 1969 à Thionville, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-Rue,
- Monsieur Jean-Michel Pasti, employé privé, né le 19 octobre 1965 à Aumetz, avec adresse professionnelle à L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

Monsieur Ricardo Portabella Peralta assumera également la fonction de Président du Conseil d'Administration et d'administrateur-délégué.

Sixième résolution

Les associées nomment aux fonctions de commissaire la société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2007.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Pasti, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2006, vol. 156S, fol. 17, case 9. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

F. Baden.

Référence de publication: 2007001888/200/177.

(060133701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Servais S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.048.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

Référence de publication: 2007001890/200/9.

(060133704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

MLAM 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 116.468.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 juillet 2006

L'Associé unique a décidé d'accepter la démission de Madame Brenda Monaghan en tant que gérant A de la société avec effet immédiat.

L'Associée unique a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rinteln (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni),

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Gérant A: Monsieur Robert Barnes, ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);

- Gérant A: Monsieur Steven Glassman, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis);

- Gérant B: Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007001883/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Cemo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5831 Hesperange, 13, Cité Holleschberg.
R.C.S. Luxembourg B 122.226.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Fernand Meyer, fonctionnaire européen, né à Esch-sur-Alzette, le 5 mai 1946 (Matricule No. 19460505413), demeurant à L-5831 Hesperange, 13, Cité Holleschberg.

2.- Monsieur Cédric Meyer, indépendant, né à Luxembourg, le 11 mai 1982 (Matricule No. 19820511215), demeurant à L-5831 Hesperange, 13, Cité Holleschberg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de CEMO, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Hesperange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EURO 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt cinq euro (EURO 125,-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

	Parts
- Monsieur Fernand Meyer, prèdit:	50
- Monsieur Cedric Meyer, prèdit:	50
Total: cent parts sociales:	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euro (EUR 1.000,-).

Assemblée générale

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5831 Hespérange, 13, Holleschberg.
- Est nommé gérant technique Monsieur Fernand Meyer, prèdit;
- Est nommé gérant administratif Monsieur Cédric Meyer, prèdit
- La société est valablement engagé par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant administratif avec celle du gérant technique.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Meyer, C. Meyer, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 30 novembre 2006, vol. 909, fol. 20, case 7. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 6 décembre 2006.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007003767/209/81.

(060136133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2006.

MLAM 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 116.462.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 juillet 2006

L'Associé unique a décidé d'accepter la démission de Madame Brenda Monaghan en tant que gérant A de la société avec effet immédiat.

L'Associé unique a décidé de nommer avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Monsieur Robert Barnes, né le 20 octobre 1957 à Rintel (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni).

De telle sorte que le conseil de gérance se présente désormais comme suit:

- Gérant A: Monsieur Robert Barnes, ayant son adresse professionnelle au 2, King Edward Street, EC1A 1HQ Londres (Royaume-Uni);
- Gérant A: Monsieur Steven Glassman, ayant son adresse professionnelle au 4 World Financial Center, NY 10080 New York (Etats-Unis);
- Gérant B: Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007001885/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006, réf. LSO-BX00270. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

ELMIRA N.V., Elmira Nouvelles Valeurs S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 61.487.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007001897/231/12.

(060133444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Omnia Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 44, rue Schrobligen.
R.C.S. Luxembourg B 35.862.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2006 que Monsieur Ferdinand Kontz a démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007002002/304/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2006, réf. LSO-BW06296. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Bristol-Myers Squibb Luxembourg International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 280.605.148,00.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 89.590.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 mai 2006 de la société BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A. que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Election des nouveaux Commissaires aux comptes à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007:

- Philip Braverman, demeurant au 505, East 79th Street, New York 10021, Etats-Unis d'Amérique.

- Jeffrey Galik, demeurant au 11, Manners Road Ringoes, 08551 New Jersey, Etats-Unis d'Amérique.
- Sandra Leung, demeurant au 100, Hemlock Drive Stamford, Connecticut 06902 Etats-Unis d'Amérique

2. Election du nouveau Réviseur d'Entreprise à compter de la présente Assemblée Générale Annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007:

- DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BRISTOL-MYERS SQUIBB LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.C.A.

P. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2007001899/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Sun Side Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.233.

L'an deux mille six, le seize novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SUN SIDE HOLDING S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, constituée par acte du notaire instrumentant alors de résidence à Hesperange, en date du 26 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 637 du 23 août 1999.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Laure Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société et transformation de la société de holding 29 en soparfi.

2. Modification de l'article 4 des statuts.

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de transformer la société de holding 29 en SOPARFI.

En conséquence l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mamane, M.-L. Aflalo, P. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 40, case 5. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007001908/220/65.

(060133536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Quercis Investissement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.024.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 16 octobre 2006 au siège social

Il a été décidé ce qui suit:

L'Assemblée décide de nommer FIDALPHA S.A., 9, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes pour une période de deux ans en remplacement de GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., Commissaire aux Comptes démissionnaire.

Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007002000/322/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00394. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Sun Side Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 70.233.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007001910/220/10.

(060133538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

EPI Advisory, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.075.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2006.

Référence de publication: 2007001917/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00946. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

The Steamship Mutual Underwriting Association (Europe) Limited, Association d'Assurances Mutuelles.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.669.

In the year two thousand six, on the twenty-seventh day of October.

Before us Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the members of the company THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION (EUROPE) LIMITED, (R.C.S. Luxembourg, section B number 56.669), having its registered office at L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal,

Incorporated pursuant a deed of Me Frank Baden, notary residing in Luxembourg on February 21st, 1994, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 150 of April 19, 1994.

The Meeting is presided over by Andrew Lakeman, director, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Alessandra Bellardi Ricci, avocat, residing in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Claude Weber, employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The proxy forms of the represented members after having been initialled ne varietur by the appearing persons will remain annexed to the present deed.

II.- As appears from the convening notices of the corporation, the meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda of which the members have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the Meeting is the following:

1.- Decision to put the Company into liquidation.

2.- Appointment of KPMG as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing has been approved by the Meeting, the same unanimously took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company.

The liquidation will be effective after having received the withdrawal of approval by the «Commissariat aux Assurances».

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator:

KPMG ADVISORY, with registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer (RCS B N° 50.597).

Third resolution

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the members in the cases in which it is requested.

It may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Membres de la société THE STEAMSHIP MUTUAL UNDERWRITING ASSOCIATION (EUROPE) LIMITED (R.C.S. Luxembourg numéro B 56.669), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

Constitué suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 février 1994 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C 150 du 19 avril 1994.

La séance est ouverte sous la présidence Andrew Lakeman, directeur, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Alessandra Bellardi Ricci, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Claude Weber, employé, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les procurations des membres représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront annexées au présent acte.

II.- Il ressort des convocations à la présente assemblée générale extraordinaire, que l'assemblée est régulièrement constituée et que celle-ci peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les membres ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Décision de mettre en liquidation la société.

2.- Nomination de KPMG comme liquidateur, et détermination de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la Société.

La liquidation ne deviendra effective qu'après avoir reçu le retrait d'agrément du Commissariat aux Assurances.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

KPMG Advisory, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, Allée Scheffer (RCS B N° 50.597).

Troisième résolution

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des associés dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Lakeman, A. Bellardi Ricci, C. Weber, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, vol. 155S, fol 92, case 8. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Référence de publication: 2007001914/211/101.

(060133424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

BCG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.337.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007001919/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00944. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Sinterama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 59.823.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juillet 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration accepte la démission de l'administrateur Madame Mimma Pizzato Ribatto, employée privée, née le 29 novembre 1953 à Trivero (Italie) résidant à Veglio (Italie) et désigne en remplacement Monsieur Michele Bodo, né le 27 décembre 1945 à Vercelli (Italie) résidant C.so Rigola n.74 à Vercelli (Italie) qui accepte son mandat d'administrateur pour une durée prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de 2009. Cette cooptation fera l'objet, conformément à la loi, d'une ratification lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statutaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINTERAMA S.A.

P. Piana / E. Fort

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007002551/45/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00054. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060134416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Fragrance Resources Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.420.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007001922/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00948. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Turest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 62.928.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007001925/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00592. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Turest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 62.928.

Le bilan au 31 décembre 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007001926/710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00596. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Corsica Paradise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.785.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 30 novembre 2006 à 16 heures

Il résulte dudit procès-verbal que:

- UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Administrateur de la Société, a nommé M. Cédric Rathes en tant que son représentant permanent;

- ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., Administrateur de la Société, a nommé Melle. Ana Dias en tant que son représentant permanent;

- LUXROYAL MANAGEMENT S.A., Administrateur de la Société, a nommé M. Matthijs Bogers en tant que son représentant permanent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

CORSICA PARADISE S.A.

Représenté par UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signature

Référence de publication: 2007002041/1084/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00396. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Gries Frères, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4553 Nieder Korn, 45, rue Franz Erpelding.

R.C.S. Luxembourg B 61.001.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-F. Gries

Gérant

Référence de publication: 2007001936/2319/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2006, réf. LSO-BX00423. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Artax Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 81.193.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007001930/4185/5.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08111. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Demeter Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 83.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour DEMETER LUXEMBOURG S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007001940/3083/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00860. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pradera Central Istanbul S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Pradera Central Militari, S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 121.204.

In the year two thousand six, on the twenty-eighth day of November.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA CENTRAL HOLDCO, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney signed on November 27, 2006.

The said power, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of PRADERA CENTRAL MILITARI, S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on the 19th day of October 2006, in process to be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into PRADERA CENTRAL ISTANBUL, S.à r.l.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of PRADERA CENTRAL ISTANBUL, S.à r.l.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven hundred euro (700.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

PRADERA CENTRAL HOLDCO, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

représentée aux fins des présentes par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée le 27 novembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société PRADERA CENTRAL MILITARI, S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 octobre 2006, en cours de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer le nom de la société en PRADERA CENTRAL ISTANBUL, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'associé unique déclare modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société existe sous la dénomination sociale de PRADERA CENTRAL ISTANBUL, S.à r.l.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cents euros (700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, vol. 156S, fol. 34, case 12. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007002044/220/76.

(060133501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

De Ville Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 87.972.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.
Pour DE VILLE INVESTMENTS S.A.
ECOGEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2007001941/3083/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00858. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

AMS Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 93.714.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2004, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACTARIS METERING SYSTEMS S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007001942/795/13.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08237. - Reçu 82 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Ravago S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 88.948.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAVAGO S.A.
Signature / Signature
A dministrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007001943/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01239. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

re.media, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 88, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.722.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.
Pour re.media, S.à r.l.
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007001944/503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00882. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Ascara, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 88.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour ASCARA, S.à r.l.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007001945/503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00881. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Ravago Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 70.035.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAVAGO HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007001946/795/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01241. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Holzhauser Haustechnik S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4485 Soleuvre, Z.I. Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 95.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour HOLZHAUSER HAUSTECHNIK S.A.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007001947/503/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2006, réf. LSO-BX00878. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Travel International Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.889.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2006.

Pour TRAVEL INTERNATIONAL COMPANY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007001962/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05522. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

V.D.T.I., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8352 Dahlem, 37, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 48.956.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007001948/1513/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05661. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Golden-Line Transports, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 155, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 107.931.

Le bilan au 31 décembre 2005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Signature..

Référence de publication: 2007001949/1513/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2006, réf. LSO-BW05672. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Plus Med S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 51.502.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007001953/759/11.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08312. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

ExxonMobil Luxembourg et Cie, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 72.560.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007002031/1701/9.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01203. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Pharma Development S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 58.748.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 30 novembre 2006 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

SHAPBURG LIMITED,

QUENON INVESTMENTS LIMITED,

LIFTWOOD INVESTMENTS LIMITED

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, THEMIS AUDIT LIMITED, jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2006.

Pour PHARMA DEVELOPMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007002050/1005/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2006, réf. LSO-BW08429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

Limpertsberg Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 74.457.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 6 novembre 2006

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur Herbert Müller, Diplom-Ingenieur, demeurant au 14, Wengertswee, L-5485 Wormeldange-Haut, Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Joachim Albert Wörz, Diplom-Kaufmann, demeurant au 47, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg;

- Monsieur Robert Schintgen, Privatbeamter, demeurant au 113, rue de Bridel, L-7217 Bereldingen;

- Monsieur Frank Nimax, Privatbeamter, demeurant au 21B, Cité Patton, L-9069 Ettelbrück.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

Signatures.

Référence de publication: 2007002051/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2006.

S.B.L. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 99.610.

—
Le siège social de la société S.B.L., S.à r.l. a été dénoncé avec effet immédiat au 1^{er} juillet 2006 par la société D.M. STRATEGY, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Fender.

Référence de publication: 2007001464/822/10.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00338. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060133023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2006.
